



Au Fil de la Lauch



S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)

Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>
<http://www.agglo-colmar.fr>



Novembre 2012

Edit0



Novembre, première quinzaine de repos pour les plus jeunes après la rentrée scolaire.
Eh oui, déjà 2 mois de passés ...

Pour les plus âgés, c'est un mois qui se décline en gris et en blanc.

En gris, car c'est une période où l'on se remémore les souvenirs de nos êtres chers, mais pour oublier cette grisaille, on va parer les tombes de teintes multicolores que peuvent offrir les chrysanthèmes, pensées, bruyères et autres plantes.

En blanc, car c'est peut être la première neige qui sera au rendez vous de ce mois, même si officiellement l'hiver ne débute qu'en décembre.

Décembre quant à lui sera rouge, vert, doré ou multicolore suivant notre guise :

- Rouge comme l'habit d'un certain bonhomme qui fera la joie des plus jeunes,
- Vert comme les sapins qui s'inviteront dans nos salons,
- Doré et multicolore comme les guirlandes qui orneront notre arbre de Noël.

Bel automne à tous.

Véronique GRUSS



Inauguration exposition fruitière
2012



Bourse aux vêtements



Dépôt sauvage de cartons



Dépôt sauvage d'un barbecue



Planche cassée banc école maternelle

Le Mot du Maire



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

Combien d'habitants lisent effectivement le bulletin communal ? C'est une question que je me pose vu le nombre de doléances qui sont remontées à la mairie à propos des marquages au sol non effectués immédiatement après les travaux de réfection de la route départementale traversant notre village. Pourtant les informations ont paru dans le bulletin du mois d'octobre. Cela nous interpelle ...

Faut-il continuer à éditer ce bulletin mensuellement car, non seulement, il a un coût élevé en papier et en photocopies mais il exige beaucoup de temps et d'énergie, sans parler de celui des bénévoles qui le distribuent ?

CELA S'EST PASSE ...

D'importantes manifestations ont eu lieu dans le village et ont attiré beaucoup de monde.

Ce fut le cas avec :

- la soirée des parents et la bourse aux vêtements organisées par l'association scolaire «LES GRENOUILLES SPORTIVES,
- le repas « CHOUCROUTE » organisé par l'association « LE COUP DE MAIN » qui a attiré une centaine de personnes et enfin,
- l'exposition des pommes et la présentation du verger école organisées par l'association d'arboriculture.

Les sapeurs-pompiers ont effectué leur traditionnel exercice d'automne.

Cet exercice a lieu deux fois par an, (avec celui du printemps) et permet à la municipalité de se rendre compte de l'efficacité des services de secours locaux.

Les Dragées ADAM ont fêté leur

centième anniversaire. La soirée a été suivie d'un magnifique feu d'artifice en présence de nombreuses personnalités.

L'association « HERRLI'ADOS » a organisé son assemblée générale. Le dynamisme des dirigeants bénévoles mérite un grand coup de chapeau.

La Colmarienne des Eaux a démarré la vérification de l'assainissement non collectif prévue par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006. L'ensemble de ces contrôles doit être effectué avant le 31 décembre 2012. Les foyers concernés sont avertis par courrier émanant de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Le Curé Michel PIEQUET a été accueilli une première fois par la Communauté de Paroisses des Trois-Châteaux le 7 octobre à EGISHEIM et sa première messe a été célébrée dans notre village le dimanche 14 octobre. Nous lui souhaitons la bienvenue et « BON VENT ».

Le remplacement des chaudières dans les écoles est à présent terminé. Les vieilles chaudières datant des années 1960/1970 ont été remplacées par des chaudières à condensation fonctionnant au gaz naturel. De sérieuses économies en perspective !

Le taux des taxes prévues pour l'enlèvement des ordures ménagères que vous trouvez sur l'avis d'imposition de la taxe foncière est passé de 7 % en 2011 à 7.87% en 2012. Cette augmentation tient compte de la location du récipient qui ne sera plus facturée séparément à l'avenir.

Avez-vous remarqué que seuls 4 candélabres sur 9 situés au rond-

point rue des Vosges sont encore en fonction actuellement ? Nous nous associons à une démarche expérimentale d'économie d'énergie et de respect de l'environnement proposée par le Conseil Général.

LES INCIVILITES

Sur deux photos de la première page, vous remarquez un barbecue électrique et un chariot de courses qui ont été déposés devant les bennes enterrées de la cour de la mairie ainsi que des cartons déposés près des bennes du parking de la Gare. Ces dépôts sauvages sont strictement interdits.

La troisième photo concerne une planche du banc se trouvant Allée du Printemps qui a été cassée volontairement. Si cela devait se reproduire, le banc sera tout simplement enlevé.

Pourquoi tant d'incivilités ? En tous cas, nous ne resterons pas les bras croisés si les auteurs de ces faits devaient être démasqués.

LA SITUATION DES TRAVAUX EN COURS ...

REFECTION ROUTE DEPARTEMENTALE

Les marquages au sol ont été effectués par l'entreprise MSR et sont à la charge de la commune. Il reste à remettre à niveau 4 ou 5 regards. Ces travaux sont pris en charge par la Colmarienne des Eaux par l'intermédiaire de la CAC.

GAZ ET ENFOUISSEMENT RESEAUX « HERRLISHEIM VIGNONBLE »

La pose des candélabres est en cours, l'armoire commandant l'éclairage public a été remplacée, des travaux sont également en



cours sur les différents réseaux électriques et téléphoniques. Par la suite, les poteaux devenus obsolètes seront enlevés. Fin novembre, les travaux concernant l'enfouissement des réseaux devraient être pratiquement terminés dans le secteur. Pour les trottoirs, différentes études ont été réalisées. Une réunion est prévue prochainement avec les intervenants. La réunion avec les riverains se fera dès que le dossier sera bien préparé.

AMENAGEMENT ACCES ECOLES

Les appels d'offres ont été lancés pour trouver le maître d'œuvre qui s'occupera de ce chantier. L'architecte retenu sera connu fin du mois d'octobre.

ACCESSIBILITE SALLE SAINT-MICHEL

Courant novembre, nous devrions connaître les noms des entreprises auxquelles ont été attribués les différents marchés.

Ainsi que vous pouvez le lire page 7 dans le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal, divers petits chantiers sont prévus pour 2013. La création d'un parking en sable tassé est prévue sur le terrain de 3,30 ares cédé à la commune par DOME PROMOTION et situé rue du Château. Celle-ci se fera probablement encore cette année. Pour 2013, il est prévu de réhabiliter l'ancien lavoir et nous souhaitons réaliser la réfection de la cour Sainte-Marthe. Pour ces deux chantiers, nous avons demandé l'assistance de l'ADAUHR.

Le mois de novembre est le mois du SOUVENIR. Nous aurons une pensée forte pour tous ceux qui nous ont quittés. Le 10 novembre, nous nous retrouverons devant le monument aux morts pour la cérémonie de l'Armistice. La population est cordialement invitée à participer à cette commémoration.

Mais c'est également en novembre que les sapeurs-pompiers passent dans les foyers pour proposer leur traditionnel calendrier. Leur engagement bénévole au service des habitants mérite qu'on leur réserve le meilleur accueil.

Très cordialement,

Votre Maire
Gérard HIRTZ

La brochure des associations est disponible en mairie.

ÉTHYLOTTESTS

Verbalisation repoussée au 1er mars 2013

En cas de contrôle routier, le défaut de possession d'un éthylotest sera sanctionné par une amende de 11 euros à partir du 1er mars 2013 et non pas à compter du 1er novembre 2012 comme cela était initialement prévu.

Communauté d'Agglomération de Colmar



AIDE A LA PRIMO-ACCESSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR

La CAC a mis en place, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat 2011-2016, un programme d'aides et de conseils pour les habitants des communes adhérentes.

Cette aide est accordée sous conditions lors d'une première acquisition d'un bien immobilier.

Pour tout renseignement concernant votre projet, adressez-vous auprès du Service de l'Aménagement du Territoire de la CAC.

Tél. 03 69 99 55 31

AVIS

Le secrétariat de la mairie et l'agence postale seront exceptionnellement fermés, le

**Vendredi
2 novembre 2012.**

DECLARATIONS DE RECOLTE

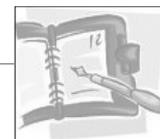
Les déclarations de récolte - vendanges 2012, sont à la disposition des viticulteurs au secrétariat de la mairie.

Les déclarations :

- **format papier** sont à faire avant le **25 novembre 2012**,
- **format électronique** avant le **10 décembre 2012**.



AGENDA



NOVEMBRE

04	Assemblée Générale des JSP à Hattstatt
08	Assemblée Générale Comité des Fêtes
10	Armistice
10	Loto des quilleurs à Muntzenheim
16	Assemblée Générale ADEM'OH
17	Collecte des déchets spéciaux
17 et 18	Représentations TTH Salle St Michel
24	Sainte Barbe des Sapeurs Pompiers

DECEMBRE

01 et 02	Marché de Noël
05	Passage du Saint Nicolas
08	Assemblée Générale et Fête de Noël de l'ASIET
09	Fête de Noël de l'âge d'or
15	Fête de Noël de l'escrime
16	Concert de Noël Salle Saint Michel

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE) : 785	Septembre	Octobre
Femmes	27	33
Hommes	37	40
Total	64	73
Demandeurs d'emploi indemnisés	50	51
Demandeurs d'emploi non indemnisables	14	22

COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu cette année les 23 et 24 novembre 2012.

La précarité augmente. Il est donc fait appel une nouvelle fois à la solidarité des Haut-Rhinois et en particulier à celle de nos habitants.

Cette collecte permet de renouveler les stocks. **Vous pouvez déposer au secrétariat de la mairie, du 19 au 23 novembre**, aux heures habituelles d'ouverture, des produits tels que :

riz, conserves de poisson, conserves de fruits, sucre, café, petits déjeuners, plats cuisinés.

D'avance, un grand merci à tous ceux et celles qui voudront bien participer à cette action.

La Banque Alimentaire est une association à but humanitaire. Les produits recueillis sont destinés exclusivement à des familles de notre département qui sont dans le besoin.

Grâce à vos dons, plus de 10 000 personnes du département bénéficieront de votre générosité !





PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2012

Etaient présents :

M. Gérard HIRTZ, Maire, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, Lucien STOECKLIN, MM. Patrick BENDELE, Diego CALABRO, Mmes Catherine ADAM, Claire TRICOT, Christine DONAZ, Anita ZIMMERMANN, Marie GUILLON, Véronique GRUSS, MM. Bruno FREYDRICH et Sébastien EHINGER.

Etaient absents excusés :

MM. Erick GAUTHIER (procuration à M. Lucien STOECKLIN), Thomas KLETHI (procuration à Mme Marie GUILLON) et Michel DEL PUPPO.

Etaient absents :

MM. Hugues BANNWARTH, David WIEST et Nicolas KOENIG.

M. Francis BURGLEN, secrétaire de mairie, est nommé secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 4 juin 2012

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fusion C.A.C./Ried Brun

Dans le cadre de l'évolution récente du schéma départemental de l'intercommunalité, les représentants de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) et de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun (CCPRB) ont engagé une concertation afin d'étudier une éventuelle fusion des deux EPCI, suite à la suppression du Syndicat Intercommunal des Transports des Environs de Colmar (SITREC).

Ainsi, un travail de fond a été mené depuis plusieurs mois entre représentants des deux établissements afin d'étudier les modalités et les conséquences de cette éventuelle fusion.

Le résultat de ces études est résumé dans un document présentant les impacts d'une fusion au point de vue :

- de l'exercice des compétences,

- de l'aspect fiscal,
- des aspects financiers (dette,...),
- des compétences Eau et Assainissement,
- des projets d'investissement à réaliser,
- de l'organisation et notamment de la représentation des communes au sein de l'EPCI.

Ce document a été adressé aux membres du conseil municipal afin qu'ils puissent prendre, en toute connaissance de cause, une décision quant à la fusion en question.

L'assemblée, après avoir entendu toutes les explications de la part des conseillers communautaires de la commune et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'émettre un avis défavorable sur la réalisation d'un projet de fusion de la Communauté d'Agglomération de Colmar avec la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau établi par le président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi par le Maire.

Syndicat intercommunal pour la construction de la maison forestière de WINTZFELDEN

En raison de la réorganisation des Services de l'O.N.F., la maison forestière de WINTZFELDEN ne sera plus occupée par un garde-forestier. Le Syndicat Intercommunal chargé de la gestion de ce bâtiment sera de ce fait probablement dissous et la maison vendue.

Le conseil municipal émet un avis de principe favorable à cette vente.

Cette question sera à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Association de Chasse des Peupliers

Le conseil municipal :

- vu la demande de M. Daniel HEIMBURGER,



- vu l'avis des membres de la commission communale consultative de la chasse,
- émet un avis favorable au transfert du lot de chasse n° 1 de M. Daniel HEIMBURGER à l'Association de Chasse des Peupliers inscrite au registre des associations du tribunal d'instance sous les références volume 67, folio n° 27 et ayant son siège à 68000 COLMAR, 27 rue de Mulhouse.

Risque prévoyance des agents de la commune

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ne permet plus la souscription de contrats mixtes santé et prévoyance. Désormais, il y a lieu de traiter distinctement ces deux risques. Les agents peuvent souscrire un contrat ou adhérer à une mutuelle, soit pour le risque « santé », soit pour le risque « prévoyance », soit pour les deux risques ou ne pas adhérer à une protection sociale complémentaire.

La collectivité peut, selon le même principe, participer ou non au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents. Si elle décide d'y contribuer, à l'instar de ce qui se pratiquait jusqu'ici à HERRLISHEIM, le conseil municipal doit :

- déterminer un montant forfaitaire de participation par agent qu'il souhaite verser, soit au titre de la Santé, soit au titre de la Prévoyance, ou des deux ;
- choisir le mécanisme qu'il souhaite mettre en œuvre, à savoir :
 - La labellisation : dans cette formule l'agent choisit le contrat qu'il souhaite. Les contrats susceptibles d'obtenir une participation employeur sont labellisés au niveau national.
 - La convention de participation : dans cette formule, la collectivité sélectionne un contrat pour tous ses agents. Ceux-ci devront adhérer à ce contrat pour bénéficier de la participation employeur. Si les agents choisissent un autre contrat, il n'y a pas de participation employeur.

Le Comité Technique Paritaire, placé auprès du Centre de Gestion, s'est réuni le 20 avril 2012. Il a donné, à l'unanimité, un avis favorable sur la proposition du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de :

- choisir la labellisation pour les contrats Santé,
- choisir la convention de participation pour le Contrat Prévoyance, et, proposer aux collectivités intéressées de participer à la mise en concurrence.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention pour le risque Prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager en 2012 ;
- prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision et signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- décide de déterminer le montant et sa participation pour l'ensemble de ses agents actifs de la collectivité à l'occasion d'une séance ultérieure.

C.A.C. – reprise des soldes du budget assainissement

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 a posé comme principe, respectivement dans les articles L.5211-5 (création), L.5211-17 (extension de compétences) et L.52-18 (extension de périmètre) du Code Général des Collectivités Territoriales, que le transfert de compétences entraîne le transfert à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

Ainsi, le transfert de compétences relevant d'un service industriel et commercial (SPIC) à l'EPCI emporte la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice de ce service, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, notamment les emprunts. Ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de l'EPCI et des communes concernées.

Le conseil municipal, après délibération, décide le transfert à la Communauté d'Agglomération de COLMAR, des soldes du budget annexe d'assainissement comme suit :

- Transfert d'un excédent de fonctionnement de 50 252.88 €
- Transfert d'un excédent d'investissement de 59 226.20 €.

Il vote à cet effet la décision modificative comme suit :

- Section de fonctionnement
 - Article 678 – autres charges exceptionnelles (dépense) + 50 252.88 €
 - Article 002 – excédent de fonctionnement reporté (recette) + 50 252.88 €



- Section d'investissement
Article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé (dépense) + 59 226.20 €
Article 001 - excédents d'investissement reporté (recette) + 59 226.20 €

Programmation des futurs travaux

Le conseil municipal, sur proposition de la municipalité, fixe l'échéancier d'étude et de réalisation de certains projets, comme suit :

- Aménagement du terrain cédé gratuitement à la commune par Dôme Promotion (années 2012-2013)
- Réhabilitation de l'ancien lavoir (année 2013)
- Aménagement de la Cour Ste Marthe (année 2013)
- Construction d'un atelier communal (lieu, date, financement).

Ces dossiers seront préparés par les commissions compétentes.

Informations et divers

Le Maire informe l'assemblée :

- qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :
 - Section 2, n° 45 et 46,
 - Section 6, n° 308,
 - Section 5, n° 108,
 - Section 54, n° 142, 16 et 135 ;
- que M. Victor HERTZ a formé un pourvoi en cassation pour l'affaire « alignement de la rue des Fleurs » ;
- que le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) est à présent disponible et est consultable à la mairie ou sur le site de la commune.

Les conseillers municipaux adressent leurs plus vives félicitations à M. Jérôme BAUER, jeune viticulteur de la localité, qui a été élu le 26 juillet 2012, président de l'Association des Viticulteurs d'Alsace (A.V.A.).

Communauté d'Agglomération de Colmar



COMMUNIQUÉ

Une collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS) des particuliers est **prévue le 17 Novembre 2012 à la déchetterie Europe, 9 rue des Champs à Logelbach-Wintzenheim et à la déchetterie Ladhof, 170 A rue du Ladhof à Colmar de 8 h 00 à 12 h 00.**

Les déchets concernés sont les suivants :

- Aérosols
- Bases (soude ...) et acides (chlorhydrique, sulfurique...)
- Emballages souillés
- Peintures et pâteux (vieux pots de peinture, mastic ...)
- Produits de laboratoire
- Produits phytosanitaires : produits de jardinage (insecticides, herbicides, fongicides, engrais...)
- Solvant liquide incinérable (white-spirit, xylène, toluène, acétone, alcools ...)



Attention : les bouteilles de gaz et les pneus ne seront pas acceptés.

Pour accéder au Service, il faudra présenter votre carte d'accès aux déchetteries de la CAC.

Il ne sera accepté aucun déchet issu des professionnels (artisans, commerçants, viticulteurs...) car ces derniers ont leurs propres filières concernant ces déchets : une vérification sur les sites sera réalisée par les agents de la CAC.

INFOS BIBLIOTHEQUE



La permanence du vendredi 2 novembre est reportée au vendredi 9 novembre.

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver toutes les nouveautés acquises depuis le début de l'année (adultes et jeunesse) sur le site de la mairie www.herrlisheim-pres-colmar.fr - rubrique culture et patrimoine.



7 FACE AUX VOLS : RÈGLES D'OR POUR PROTÉGER VOS BIENS

1 Automobilistes, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants. Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction. **Ne tentez pas les voleurs** en laissant des sacs, des portefeuilles ou des objets de valeur (GPS, caméscopes, téléphones...) apparents dans l'habitacle.

2 Cyclistes, si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un anti-vol efficace.

3 En toutes circonstances, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille.

4 A votre domicile, même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clés les accès (notamment la nuit). Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte. Ne cachez pas vos clés sous le paillasson, sous un pot de fleur... mais conservez les toujours sur vous. Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs qui sous différents prétextes chercheraient à s'introduire chez vous. Ne pas laisser de message d'absence sur la messagerie téléphonique.

5 A toute heure du jour ou de la nuit, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraîtraient suspects en **composant le 17** sur votre téléphone. Si vous êtes témoin d'un vol ou de manoeuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (numéro d'immatriculation, marque et type du véhicule, signalement et tenue vestimentaire des auteurs...). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

6 Faites des photographies de vos objets de valeurs, relevez les numéros de série. En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

7 Enfin, si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en **composant le 17**.



En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

SAPEURS POMPIERS

A partir du week-end du 11 novembre

et jusqu'au dimanche 2 décembre 2012

les sapeurs pompiers de Herrlisheim
vous proposeront leur traditionnel calendrier pour l'année 2013.



Ils vous remercient d'avance du bon accueil que vous leur réserverez.

MARCHÉ DE NOËL

1er et 2 décembre 2012

Salle Saint Michel, Place de l'Eglise

Inauguration du Marché - Samedi 1er décembre à 15 h



Tombola : Samedi et Dimanche
Plusieurs lots à gagner

Horaires d'ouverture :
Samedi de 14 h à 18 h / Dimanche de 10 h à 18 h

Le Comité des Fêtes vous informe que l'assemblée générale
aura lieu le **jeudi 8 novembre à 19 h Salle de l'Amitié.**

***Toute personne du village souhaitant réserver un stand d'exposition au marché de Noël,
est cordialement invitée à participer à cette réunion.***

**Contacts : Gaston FURSTENBERGER, Président, au 03 89 49 25 02,
Annick SENN au 06 13 07 33 18 ou Elisabeth LIECHTY au 03 89 49 34 46.**



Les Grands Anniversaires du mois de novembre 2012

Hélène LANDAIS née DILLENSEGER le 01/11/1928

Fernand GUETH né le 03/11/1929

Jeanne BECKER née MULLER le 06/11/1931

Anne-Marie HUMBRECHT née BRETON le 06/11/1933

Marthe DOLFUS née SPECKLIN le 08/11/1926

Simone FUCHS née VETTER le 09/11/1936

Fernande ALLEMANN née le 15/11/1934

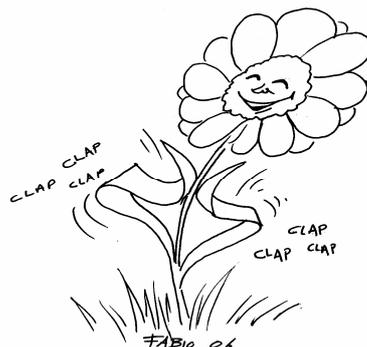
Daniel JEANBLANC né le 15/11/1938

Maria FUCHS née DURST le 22/11/1928

Marie-Pia FORNY née VETTOR le 29/11/1939

André OHNLEITER né le 30/11/1931

François HEIMBURGER né le 30/11/1932



Noces d'Or

Cécile et Bernard HAUMESSER

09 Novembre



Décès



Robert ADAM
le 27 septembre 2012

Petites annonces



Locations

LOCATION SURFACE STOCKAGE/DEPOT

200 m² équipé d'un bureau individuel de 35 m².

Porte sectionnelle sécurisée 4.5 x 3 m
Zone artisanale de Herrlisheim (68).
Bâtiment bois, neuf - Gardien jour & nuit.

Tél. 06 01 88 24 43

A louer à Colmar, quartier des maraîchers :
appartement neuf, 3 pièces, 59 m², au 1er étage, dans un
ensemble résidentiel de 3 niveaux.

Bâtiment basse consommation énergétique (BBC),
chauffage gaz, production eau chaude solaire,
vidéophone, garage fermé + place parking privative.
Libre au 1er novembre 2012

Tél. 06 82 21 99 74.

A LOUER

Non loin du centre de Herrlisheim, box de 18 m² pour
voiture, moto, combi, stockage de petit matériel,
garde de meubles etc ...

Tél. 06 72 25 89 80

Divers

PARTICULIER recherche femme de ménage
sur Herrlisheim pour effectuer 3 heures de ménage

Tél. 06 27 34 02 40

Vends

radiateur mobile à chaleur douce, supra céramico 2003,
2000 W - neuf - humidificateur d'air intégré de 0.7 l.
Thermostat d'ambiance - position hors gel -
Triple sécurité thermique - 4 roulettes
et range cordon.

Tél. 06 15 65 74 50

Un grand jeu d'échecs sera installé sous le préau de
l'école élémentaire.
Les enfants recherchent un « professeur bénévole » pour
leur enseigner la technique du jeu.

**Merci de vous adresser à la directrice,
Mme Sylvie Martischang - Tél. 03 89 49 36 80.**



L'Association Herrli'Ados
recherche des chaises en bois.

Tél. 06 16 67 39 07
Courriel : herrli.ados.a@sfr.fr

Professeur agrégée

propose cours d'allemand tous niveaux,
(6ème à post-bac), préparation baccalauréat (écrit et oral)
Paiement chèques CESU accepté (déduction fiscale 50%).

Tél. 03 89 23 68 81

Dame aimant le travail bien fait, cherche à faire quelques
heures de ménage le mardi matin pour combler sa
semaine à Herrlisheim ou environs.

Tél. 03 89 49 26 04

Vends 4 pneus neige 185/60R14
Peu utilisés - 100 Euros

Tél. 06 06 65 49 20

TROUVÉ VTT ENFANT

bleu et jaune
de marque Shadow, parc de l'Hôtel de ville

DISPONIBLE EN MAIRIE



NOUVEAU !

Cours d'anglais pour les collégiens et lycéens
1 cours par semaine / 20 séances de 1h 30
Animé par Mme Anne BAGUET

Le vendredi de 17 h 30 à 19 h à partir du 16/11/2012
Participation : 200 € les 30 heures (6 à 8 participants)
Méthode interactive et ludique pour mettre en pratique
et approfondir les connaissances acquises.

Tél. 06 63 11 98 80

Contact : annebagnet@orange.fr

Apprendre en s'amusant et en se faisant plaisir !

Cours d'anglais pour les adultes

1 cours par semaine / 20 séances de 2 h
Animé par Madame Anne BAGUET
Les lundis de 18 h 30 à 20 h 30 à partir du 12/11/2012
Les vendredis de 9 h 00 à 11 h 00 à partir du 15/11/2012
Participation : 200 € les 40 heures
(10 à 12 participants)

Tél. 06 63 11 98 80

Contact : annebagnet@orange.fr

Apprendre en s'amusant et en se faisant plaisir !

URGENT !

Entreprise dynamique, organisatrice d'événements, cherche commercial (e) indépendant(e) ayant un
réseau Grand Est pour compléter son équipe.

Mission d'une durée de 5 mois, commissionnement attractif.

Poste à pourvoir auprès de Mr David Ambrosi au 06.83.49.10.05 pour la société SoéLo Prod.

La Troupe Théâtrale de Herrlisheim
présente

Sylvie
MARTISCHANG

Gaby
LEJEUNE

Oriella
DI STEFANO

Le CLAN des VEUVES



Salle SAINT -MICHEL
à HERRLISHEIM

Le 17 novembre à 20h
Le 18 novembre à 17h

Réservations au
06.06.63.98.87

Avec la participation de Viviane ROHMER, Virginie MULLER, Julie LICHTLE,
Yannick MEYER, Emma & Tom.

Mise en scène - Sabine ANCEL

Costumière : Viviane RUPPERT